



1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2026

4. SUJETS QUI DÉCOULENT DES PROCÈS-VERBAUX

4.1. SUJETS QUI DÉCOULENT DES PROCÈS-VERBAUX

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC - GÉNÉRALE

5.1. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Rappel des règles de la période de questions :

La période de questions vise à favoriser des échanges respectueux et ordonnés, tout en permettant à la séance de suivre son cours. Afin d'éviter les interruptions et de respecter le temps de chacun, nous vous remercions d'attendre d'être invités à prendre la parole et de garder les questions liées aux points à l'ordre du jour (résolutions) pour la deuxième période de questions. Pour nous aider, merci de respecter les modalités suivantes :

- S'identifier et attendre d'être invité à prendre la parole.
- S'adresser au président de l'assemblée et préciser à qui la question est destinée.
- Poser une seule question et une seule sous-question par tour.
- Employer un langage respectueux, sans propos injurieux, diffamatoires ou personnels.
- Formuler une question brève, claire, portant sur des sujets d'intérêt public relevant de la Municipalité.

Chaque personne dispose d'un maximum de 5 minutes pour poser une question et une sous-question. La durée totale de chaque période de questions est de 30 minutes. La présidence peut interrompre une intervention qui dépasse le temps prévu, qui multiplie les questions ou qui s'éloigne du cadre municipal, afin d'assurer le bon déroulement de la séance.

6. RÈGLEMENTS

6.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 229-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 229 CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE SUR LES CHEMINS PUBLICS

6.2. ADOPTION DU RÈGLEMENT 281 RELATIF À L'AFFICHAGE DES NUMÉROS CIVIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GORE

7. ADMINISTRATION, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

7.1. APPUI À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS ET À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC — ALLÈGEMENT DU FARDEAU ADMINISTRATIF DES ORGANISMES MUNICIPAUX ET FINANCEMENT ADÉQUAT DES OBLIGATIONS GOUVERNEMENTALES

7.2. DÉNONCIATION DE LA MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR LA LANGUE DE L'ADMINISTRATION — ABOLITION DE L'EXEMPTION DE 5 000 \$

8. RESSOURCES HUMAINES

8.1. PROMOTION DE MME TAMMY HALL AU POSTE D'INSPECTRICE EN URBANISME

8.2. EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ AU PARC NATURE DU LAC BEATTIE— M. MIGUEL MELFI



9. TRÉSORERIE

- 9.1. APPROBATION DES COMPTES FOURNISSEURS

10. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 10.1. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2026-16 : 187 CHEMIN CAMBRIA, LOT 5 801 736
- 10.2. PIIA 2026-28 : 79 CHEMIN SHERRITT, LOTS 5 080 918 ET 5 080 919
- 10.3. PIIA 2026-29 : ROUTE 329, LOT 5 080 143
- 10.4. PIIA 2026-30 : CHEMIN CAMBRIA, LOT 6 709 843
- 10.5. PIIA 2026-31 : CHEMIN STEPHENSON, LOT 5 785 202
- 10.6. PIIA 2026-32 : RUE DE L'ÉPERVIER, LOT 6 455 160
- 10.7. DÉPÔT DU RAPPORT DES INSPECTEURS MUNICIPAUX POUR LE MOIS DE JUILLET 2026

11. ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU

- 11.1. AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME AGIR POUR LA FAUNE POUR L'INSTALLATION DE SIGNALISATION PERMANENTE RELATIVE AUX TRAVERSES DE TORTUES
- 11.2. PARTICIPATION AU PROGRAMME DE SUBVENTION DE PRODUITS D'HYGIÈNE DURABLES ET DE COUCHES LAVABLES FINANCÉ PAR LA COOPÉRATIVE TRICENTRIS
- 11.3. CONTRIBUTION À L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU DOMAINE DU LAC DES FILLES POUR LES ANALYSES DE LA QUALITÉ DE L'EAU
- 11.4. DEMANDE DE REMPLACEMENT DU PROGRAMME ENVIRONNEMENT-PLAGE — APPUI

12. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

- 12.1. APPUI — DEMANDE DE MODIFICATION DU GUIDE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2025-2027 — VOLET REDRESSEMENT

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 13.1. DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR LE MOIS DE JUILLET 2026

14. LOISIRS, VIE COMMUNAUTAIRE ET CULTURE

- 14.1. AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME PÊCHE EN HERBE – ÉTÉ 2027

15. VARIA

- 15.1. TRANSFERT DU LOT 6 678 936 EN FAVEUR DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GORE – CHEMIN RATHWELL (ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2026-07-173)
- 15.2. RECONNAISSANCE D'UN ORGANISME AUX FINS DU PROGRAMME D'ASSURANCES DE DOMMAGES OFFERT PAR L'INTERMÉDIAIRE DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE CHALET B & B



16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC — SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

16.1. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période de questions porte exclusivement sur les sujets inscrits à l'ordre du jour. Afin de permettre à tout le monde de s'exprimer, chaque personne dispose d'un maximum de 5 minutes pour poser une question et une question complémentaire, et la période de questions est prévue pour une durée maximale de 30 minutes.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

17.1. LEVÉE DE LA SÉANCE